

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N° CD112

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Fabrice Brun, Mme Bazin-Malgras, M. Viry, M. Descoeur, M. Brigand,
M. Bourgeaux, M. Bony, M. Minot, Mme Frédérique Meunier, M. Ray, Mme Anthoine, M. Hetzel,
Mme Louwagie, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Valentin, M. Forissier, Mme Corneloup et
Mme Duby-Muller

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« la diversification des profils »

les mots :

« le haut niveau de formation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de « diversification des profils des porteurs de projets d'installation » n'est pas clair. De quelle diversité parle-t-on ? Quand bien même cette notion de diversité serait bien comprise, en quoi serait-elle souhaitable ?

Plutôt que la notion floue de diversité, le présent amendement vise à poursuivre un objectif de niveau de formation des porteurs de projets, plus en lien avec l'objet du présent projet de loi.